

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 95

209th meeting
9 October 1947

209ème séance
9 octobre 1947

Lake Success
New York

TABLE OF CONTENTS

Two hundred and ninth meeting

	<i>Page</i>
380. Provisional agenda	2525
381. Adoption of the agenda	2525
382. Continuation of the discussion on the Indonesian question	2525

TABLE DES MATIERES

Deux-cent-neuvième séance

	<i>Pages</i>
380. Ordre du jour provisoire	2525
381. Adoption de l'ordre du jour	2525
382. Suite de la discussion de la question indonésienne	2525



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

No. 95

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No 95

TWO HUNDRED AND NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 9 October 1947, at 10.30 a.m.*

*President: Sir Alexander CADOGAN
(United Kingdom)*

*Present: The representatives of the following
countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Co-
lombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet
Socialist Republics, United Kingdom, United
States of America.*

380. Provisional Agenda (document S/Agenda/209)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian question:
 - (a) Interim report dated 22 September 1947 from the Consular Commission at Batavia (document S/573);¹
 - (b) Letter dated 26 September 1947 from the representative of Australia addressed to the President of the Security Council (document S/569)².

381. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

382. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Pillai, representative of India; Mr. van Kleffens, representative of the Netherlands; General Romulo, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Council table.

DEUX-CENT-NEUVIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 9 octobre 1947, à 10 h. 30.*

*Président: Sir Alexander CADOGAN
(Royaume-Uni)*

*Présents: Les représentants des pays suivants:
Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie,
France, Pologne, Syrie, Union des Républiques
socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis
d'Amérique.*

380. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda/209)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question indonésienne:
 - a) Rapport provisoire de la Commission consulaire à Batavia, en date du 22 septembre 1947 (document S/573)¹;
 - b) Lettre, en date du 26 septembre 1947, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie (document S/569)².

381. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

382. Suite de la discussion de la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Pillai, représentant de l'Inde; M. van Kleffens, représentant des Pays-Bas; le général Romulo, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

¹ See Official Records of the Security Council, Second Year, No. 91.

² Ibid., No. 93.

¹ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 91.

² Ibid., No 93.

Mr. AUSTIN (United States of America): On 1 August the cease-fire order, about which much has been said, was adopted by the Security Council,¹ presumably under Article 40 of the Charter of the United Nations, which provides for "such provisional measures as it deems necessary or desirable". That Article provides that: "The Security Council shall duly take account of failure to comply with such provisional measures."

On 25 August the resolution relating to good offices was adopted.² On 26 August a resolution containing a reaffirmation to the order to cease hostilities was adopted.³

The Security Council has received the interim report dated 22 September from the Consular Commission at Batavia; that report, by its terms, was not conclusive. In fact it stated that the work of the Commission was not yet completed. In that interim report we find the following statements:

"The Indonesians did not accept the Netherlands demarcation line. The Netherlands line entailed patrol and other activities which were regarded by the Indonesians as hostile movements. Patrol clashes and sniping result without diminution, notwithstanding the cease-fire order.

"We find that the cease-fire order is not fully effective, and that casualties and damage continue and that this state of affairs is due in the main to the situation described above. So long as this situation continues, it will be impossible to secure anything like complete observance of the cease-fire order.

"We have so far been unable to discover any practical interim measures which would secure a more effective observance of the cease-fire order or reduce casualties."

On 3 October, at the two hundred and seventh meeting,⁴ the representative of Australia submitted a draft resolution, contained in document S/574, which was adopted. At the same meeting the representative of the USSR introduced a draft resolution which is now under consideration. We are thus confronted with a situation which affects the question before us. The USSR draft resolution, which is contained in document S/575, reads as follows:

"The Security Council

"Considers it necessary that the troops of both sides, the Netherlands and the Indonesian Republic, should be immediately withdrawn to the positions which they occupied before the beginning of military operations."

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le 1er août, le Conseil de sécurité a donné l'ordre de cesser le feu, dont on a tant parlé¹, en se fondant vraisemblablement sur l'Article 40 de la Charte des Nations Unies qui dit notamment: "Le Conseil . . . peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables." Cet article ajoute: "En cas de non exécution de ces mesures provisoires, le Conseil tient dûment compte de cette défaillance."

Le 25 août, le Conseil a adopté la résolution relative à l'offre de bons offices², et le 26 août, dans une autre résolution, il a donné à nouveau l'ordre de cesser les hostilités³.

La Commission consulaire de Batavia a fait parvenir au Conseil de sécurité son rapport en date du 22 septembre dont les données ne sont pas déterminantes. En fait elle y déclare qu'elle n'a pas encore terminé ses travaux. Dans ce rapport provisoire, nous trouvons les déclarations suivantes:

"Les Indonésiens n'ont pas accepté cette ligne de démarcation; elle était le théâtre d'opérations de patrouilles et d'autres activités que les Indonésiens considéraient comme des mouvements hostiles. Les combats de patrouilles et les coups de feu isolés ont continué avec la même intensité malgré l'ordre de cesser le feu.

"Nous constatons que l'ordre de cesser le feu n'est pas strictement observé, qu'il y a encore des pertes en vie humaines et des destructions, et que cet état de choses est dû avant tout à la situation exposée plus haut. Tant que cette situation existera, il sera impossible de faire respecter strictement l'ordre de faire cesser le feu.

"Nous n'avons encore pu trouver aucune mesure provisoire pratique permettant de mieux assurer le respect de l'ordre de cesser le feu ou de diminuer le chiffre des pertes."

Le 3 octobre, à sa deux-cent-septième séance⁴, le représentant de l'Australie a soumis un projet de résolution, qui figure au document S/574, projet qui a été adopté. A la même séance, le représentant de l'URSS a soumis le projet de résolution qui est actuellement à l'examen. Nous nous trouvons donc maintenant en présence d'un facteur qui a trait à la question dont nous sommes saisis. Le projet de résolution de l'URSS qui figure au document S/575 est ainsi conçu:

"Le Conseil de sécurité

"Estime qu'il est nécessaire que les troupes des Pays-Bas et de la République d'Indonésie se retirent immédiatement sur les positions qu'elles occupaient avant le début des opérations militaires".

¹ See Official Records of the Security Council, Second Year, No. 68, 173rd meeting.

² Ibid., No. 83.

³ Ibid., No. 84.

⁴ Ibid., No. 93.

¹ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 68, 173ème séance.

² Ibid., No 83.

³ Ibid., No 84.

⁴ Ibid., No 93.

The United States delegation assumes that this proposal is also made under Article 40 of the Charter; that is, that it is made in consideration of the fact that the Security Council should take into account failure to comply with the provisional measures, namely, the orders to cease hostilities. Therefore we have to examine our position in this matter as a judicial body—quasi-judicial, at least. We must first see what authority we have to pass a draft resolution such as the one before us.

Article 40 contains the following provision: "Such provisional measures shall be without prejudice to the rights, claims, or position of the parties concerned." At once the question arises as to whether the Security Council has any adequate evidence that the conclusion implicit in this draft resolution and the action for which it provides would, if carried out, affect the rights, claims, or position of the parties concerned. Unless such evidence is established, I believe the Security Council should not, in law or in reason, pass this draft resolution. The position that the United States delegation takes in the matter is that we do not have such evidence. We do not have any foundation for concluding that it is necessary for these troops, on both sides, to be withdrawn; and we do not have any evidence that would justify a conclusion by us that the withdrawal of troops would not prejudice the rights, claims or position of the parties concerned. In other words, to state it as simply as I can, I would say that the effect of withdrawal cannot be decided upon by the Security Council on the basis of this interim report which is before us.

A further report has been promised, and it may be only another interim report. But it is not before us yet. I think we have inadequate evidence to take a decision. Moreover, since we adopted the Australian resolution, the Committee of Good Offices has met and a release has been made by the Committee, which reads as follows:

"8 October 1947. The Committee of Good Offices on the Indonesian question, appointed in pursuance of the Security Council's resolution of 25 August 1947, held an informal meeting today in the offices of the Secretary-General at Lake Success. Australia was represented by its Foreign Minister, Mr. H. V. Evatt, in place of Mr. Justice Kirby, the representative appointed by the Australian Government; and Mr. Paul van Zeeland of Belgium and Mr. Frank Potter Graham of the United States, members of the Committee, were present. It was unanimously agreed to proceed to the area concerned by the first available air transportation.

"The first formal meeting of the Committee will be held in Sydney, where the Australian

La délégation des Etats-Unis présume que cette proposition est également fondée sur l'Article 40 de la Charte, c'est-à-dire qu'elle a été présentée en considération du fait que le Conseil de sécurité tient compte de la non exécution des mesures provisoires à savoir, les ordres de cesser les hostilités. Nous devons donc, dans cette affaire, examiner notre position, en tant qu'organe judiciaire ou tout au moins, quasi judiciaire. Nous devons d'abord nous préoccuper des pouvoirs dont nous disposons pour adopter un projet de résolution tel que celui qui a été soumis.

L'Article 40 contient la disposition suivante: "Ces mesures provisoires ne préjugent en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées." Immédiatement, la question suivante se pose: le Conseil de sécurité dispose-t-il de preuves suffisantes pour établir que la conclusion implicitement contenue dans cette proposition et les mesures prévues, si elles sont exécutées, préjugeraient les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées? A moins d'en avoir acquis l'assurance, le Conseil n'a, à mon avis, aucun droit, ni aucune raison d'adopter ce projet de résolution. La délégation des Etats-Unis estime que dans cette affaire, nous ne disposons pas de ces preuves; nous n'avons acquis aucune assurance permettant de conclure à la nécessité du retrait des troupes des deux parties et nous n'avons trouvé aucun élément qui nous autorise à estimer que le retrait des troupes ne préjugerait en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées. En d'autres termes, et pour m'exprimer aussi simplement que possible, je déclarerais que le Conseil de sécurité ne peut se prononcer sur les conséquences qu'entraîneraient ce retrait des troupes en se fondant uniquement sur le rapport provisoire qui nous a été présenté.

On nous a promis un autre rapport, qui pourra n'être, lui aussi que provisoire. En tout cas, nous ne l'avons pas encore reçu. Je considère que nous n'avons pas de preuves suffisantes pour prendre une décision. En outre, depuis que nous avons adopté la résolution australienne, la Commission des bons offices s'est réunie et a publié le communiqué suivant:

"8 octobre 1947. La Commission des bons offices chargée de la question indonésienne, Commission désignée en application de la résolution du Conseil de sécurité du 25 août 1947, a tenu aujourd'hui une réunion officielle dans les bureaux du Secrétaire général, à Lake Success. L'Australie y était représentée par son Ministre des Affaires étrangères, M. M. V. Evatt, qui remplaçait M. Kirby, le représentant désigné par le Gouvernement australien; M. Paul van Zeeland, représentant de la Belgique, et M. Frank Potter Graham, représentant des Etats-Unis, qui sont membres de la Commission, étaient également présents. Il a été unanimement décidé que la Commission se rende sur les lieux par le premier avion disponible.

"La Commission tiendra sa première réunion officielle à Sydney où le représentant de

representative will meet the Belgian and United States representatives on their arrival. Further decisions on the organization of the Committee's work and on a permanent headquarters for the Committee, if one is deemed advisable, will be taken at that meeting.

"Mr. Lie announced that the following group of the Secretariat would accompany the Committee: Secretary, Mr. T. G. Narayanan; Assistant Secretary, Mr. J. Foster Collins; Secretaries, Mrs. B. Wagner and Miss E. Hess; Interpreter, Mr. Georges Kaminker."

There is one point on which both the parties concerned, whose representatives are seated at the Council table, are in notable agreement; it is that the consequences of withdrawal would be serious; and that fact would influence our action on this draft resolution. In other words, the adoption of this draft resolution would constitute a conclusion which would vitally affect all the issues, military, political and others. One of the parties alleges that the consequences would involve disorder and destruction; the other alleges that the consequences would involve peace. Consequently agreement, with the assistance of the Committee of Good Offices, must be sought by both parties.

It does not seem wise that the United States or the Security Council should decide, without further evidence or other proof than this interim report and the claims of the parties—which do not constitute proof—that the withdrawal would be without prejudice to the rights, claims or position of the parties concerned. In this situation, it seems clear to the United States delegation that the draft resolution now before us should be rejected.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The draft resolution before us reproduces a proposal which the Security Council has already rejected.¹ There would be no more reason today for adopting this proposal than there was then; on the contrary, there would be much less reason.

In its support is invoked the fact that, in spite of repeated appeals by the Security Council hostilities have not ceased and for this the Netherlands authorities are held responsible. The representative of the Indonesian Republic stated at our last meeting² that the Netherlands representative had furnished no evidence that the Netherlands army had obeyed the cease-fire order. Is it not regrettable, however, that he himself did not feel it necessary to make some statement regarding the various precise facts enumerated by the Netherlands representative and corroborated by documents of indisputable authenticity?

L'Australie rencontrera à leur arrivée les représentants de la Belgique et des Etats-Unis. C'est au cours de cette réunion que l'on prendra les autres décisions relatives à l'organisation des travaux de la Commission et à l'emplacement de son siège permanent, si l'on estime qu'il y a lieu d'en choisir un.

"M. Lie a annoncé que les membres suivants du Secrétariat accompagneront la Commission: Secrétaire de la Commission, M. T. G. Narayanan; Secrétaire adjoint, M. J. Foster Collins; Secrétaires: Mme B. Wagner et Mlle E. Hess; Interprète, M. Georges Kaminker."

Il est à noter que les parties intéressées, dont les représentants siègent en ce moment auprès de nous, sont d'accord toutes deux sur un fait qui est de nature à influencer notre décision au sujet de cette résolution, à savoir que le retrait aura des conséquences sérieuses. En d'autres termes, adopter cette résolution reviendrait à prendre une mesure dont les répercussions seraient extrêmement importantes sur tous les problèmes militaires, politiques ou autres. L'une des parties prétend que le retrait des troupes provoquera des désordres et des actes de destruction, l'autre qu'il ramènera la paix. Il faut donc que les deux parties cherchent à se mettre d'accord avec l'aide de la Commission des bons offices.

Ce ne serait pas agir sagement de la part des Etats-Unis ou du Conseil de sécurité que de décider que le retrait des troupes ne préjugerait en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées, sans autres témoignages et sans autres éléments que ce rapport provisoire et les plaintes des deux parties qui ne constituent pas une preuve. Dans ces conditions, la délégation des Etats-Unis estime qu'il convient de rejeter la proposition dont nous sommes saisis.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Le projet de résolution qui nous est soumis reprend une proposition que le Conseil de sécurité a déjà écartée précédemment¹. L'adoption de cette proposition ne serait pas plus justifiée aujourd'hui qu'elle ne l'eût été alors; au contraire, elle le serait bien moins encore.

On invoque à l'appui de cette proposition le fait que, en dépit de l'appel répété du Conseil de sécurité, les hostilités n'ont pas pris fin. On en impute la responsabilité aux autorités néerlandaises. Le représentant de la République d'Indonésie a déclaré, lors de notre dernière séance², que le représentant des Pays-Bas n'a pas fourni de preuves que l'armée néerlandaise ait obéi à l'ordre de cesser le feu. Mais n'est-il pas regrettable que lui-même n'ait pas jugé devoir faire de déclarations relativement aux nombreux faits précis articulés par le représentant des Pays-Bas et corroborés par des documents dont on n'a

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 68, 173rd meeting.

² *Ibid.*, No. 94.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 68, 173ème séance.

² *Ibid.*, No 94.

Let me give as an example the written orders,¹ issued after the two appeals by the Security Council, directing the re-conquest of Soerabaja, a town which was under Netherlands control before the military operations began.

What is the real meaning of the proposal for the withdrawal of Netherlands and Indonesian Republican troops? The adoption of this proposal would mean a general advance by Indonesian Republican forces. But in the course of the discussion, the Netherlands representative has submitted impressive documents. The moment has probably not yet come for the Security Council to pass judgment on these documents; however, we do know enough of the situation to be aware of its dangers and to realise how circumspectly we must proceed if we wish to avoid aggravating the evil instead of mitigating it, and adding still further to the misfortunes and ruin which people of every race have suffered in Indonesia.

Moreover, the consuls notify us that they will send us, in about ten days time, the detailed report they were asked to supply, the report now before us being only an interim one. As the representatives of China said in the course of our last meetings, it would be well to wait for the main report which will enable us to consider the conclusion reached by those who are on the spot. I, myself, feel that the Council would be acting with regrettable levity if it adopted new decisions which might have momentous consequences, without taking account of investigations which it has itself instigated or acquainting itself with their results. But some members seem to think it unnecessary for the Council to obtain information on the situation; they apparently hold, *a priori*, that all the wrong is on the side of the Netherlands.

At a previous meeting,² the United States representative already condemned this attitude. He said he wondered whether the authorities of the Indonesian Republic were able to exercise sufficient control over the armed bands and the bandits, who are exploiting the population in those troubled areas.

The documents submitted to the Security Council by the Netherlands representative and the statements he made in the course of the two hundred and seventh meeting show how justified those doubts were. The documents in question come not only from the Netherlands authorities but also from the Hindu and Chinese communities, as well as from the representatives of the Indonesian Republic itself; they speak not only of pillage and destruction but of massacres, mutilations and continual appeals to violence.

The representative of China, at our last meeting, referred to those facts as undeniable. Although many of his compatriots were the victims

pas contesté l'authenticité? Je citerai par exemple les instructions écrites¹ données après les deux appels du Conseil de sécurité, instructions par lesquelles on ordonnait de reconquérir Sourabaya, ville qui se trouvait sous le contrôle des Pays-Bas avant le début des opérations militaires.

Que signifie, en fait, la proposition relative au retrait des troupes des Pays-Bas et de la République d'Indonésie? Cette proposition, si elle était adoptée, aurait pour effet une avance générale des forces de la République d'Indonésie. Or, le représentant des Pays-Bas a produit lors des débats des documents impressionnants. Le moment n'est sans doute pas encore venu pour le Conseil de sécurité de se prononcer à leur sujet; cependant, ce que nous savons de la situation nous révèle en tout cas les dangers qu'elle comporte et la circonspection avec laquelle il convient d'agir si l'on veut éviter d'aggraver le mal au lieu de l'atténuer et d'accroître encore les souffrances et la ruine qui accablent en Indonésie les populations de toutes races.

Les consuls nous annoncent d'ailleurs qu'ils nous feront parvenir d'ici une douzaine de jours le rapport circonstancié qui leur a été demandé, celui dont nous sommes déjà saisis n'étant que provisoire. Ainsi que l'a dit le représentant de la Chine au cours de notre dernière séance, il serait sage d'attendre le rapport principal pour pouvoir examiner les conclusions de ceux qui sont sur place. J'estime, pour ma part, que le Conseil agirait avec une regrettable légèreté s'il prenait de nouvelles décisions, grosses de conséquences, sans se soucier des investigations qu'il a lui-même provoquées et sans prendre connaissance de leur résultat. Mais certains paraissent considérer que le Conseil n'a pas besoin de se renseigner sur la situation; ils considèrent, semble-t-il, *a priori*, que tous les torts sont du côté des Pays-Bas.

Le représentant des Etats-Unis, au cours d'une séance antérieure², a déjà condamné un tel état d'esprit. Il se demandait si les autorités de la République indonésienne étaient en mesure d'exercer un contrôle suffisant sur les bandes armées et les bandits qui exploitent la population dans ces régions troublées.

Les documents communiqués au Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas, ainsi que les déclarations faites au cours de notre deux-cent-septième séance, montrent combien ces doutes étaient justifiés. Les documents dont il s'agit émanent non seulement des autorités néerlandaises mais des communautés hindoue et chinoise et de représentants de la République d'Indonésie elle-même; ils parlent non seulement de pillages et de destructions, mais de massacres, de mutilations et d'appels continus à la violence.

Au cours de notre dernière séance, le représentant de la Chine s'est référé à ces faits comme à des faits indéniables. Bien qu'un grand nombre

¹ See Official Records of the Security Council, Second Year, No. 93.

² *Ibid.*, No. 84, 195th meeting.

¹ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 93.

² *Ibid.*, No 84, 195ème séance.

of that violence, he spoke of it with a magnanimity which does him credit.

In his view it was because the leaders of the Indonesian Republic lacked authority that those terrible excesses were permitted. The leaders were unable to enforce their authority, he said; they regret the atrocities as much as we do.

The representative of China affirms that there are men among those leaders who would do credit to any country. I am happy to share this belief with him. If we were to doubt their intentions, we should have to despair of any peaceful solution. But good intentions are not enough. There must be the necessary authority and support to ensure their realization.

The organization of a new State is an arduous undertaking. It is not easy for those who embark upon it to eliminate the fomenters of anarchy and chaos who jeopardize the success of their work. Therein also lies the main difficulty in the problem facing the Security Council; and that is a reason why the Council should carefully examine the facts and documents submitted to it, such as those to be reported or furnished by the consuls.

The recommendations which the Council draws up would be futile if it did not at the same time take into account the conditions in which they can be implemented.

To sum up, the Council has taken the immediate measures which circumstances seem to justify. The Council would seriously compromise its own authority if it insisted on anticipating the information which it has been promised and if it took hasty and obviously prejudiced decisions.

People who suggest taking such a course would give the impression that, far from wanting more clarification on this subject, they do not care whether they receive it or not. The Belgian delegation, for its part, refuses to construe the Security Council's task in that way. Its task is to promote the orderly realization of the legitimate aspirations of the various peoples of Indonesia in a spirit of true cooperation.

At our last meeting the representative of the Indonesian Republic expressed his confidence in the three members of the Council who constitute the Committee of Good Offices. I thank him on my country's behalf and can assure him that as far as we are concerned, we shall make our contribution to this work of conciliation and reconciliation with complete objectivity and a full realization of our responsibilities.

MR. VAN KLEFFENS (Netherlands): I have not asked to be allowed to speak in order to refute the remarks of some of the speakers who preceded me. On 3 October I said all I had to say to show why the Indonesian violence, to which the interim report of the Consular Commission calls attention, prevented us from observing the Security Council's request for a cessation

de ses compatriotes en aient été victimes, il en a parlé avec une grandeur d'âme qui lui fait honneur.

C'est, d'après lui, parce que les dirigeants de la République d'Indonésie manquent d'autorité que ces terribles excès sont commis. Ces dirigeants, a-t-il dit, sont dans l'incapacité d'agir pour faire respecter l'ordre; ils regrettent autant que nous les atrocités qui sont commises.

Le représentant de la Chine affirme qu'il y a, parmi eux, des hommes qui feraient honneur à n'importe quel pays. Je me plais à penser comme lui. Si nous devons douter de leurs intentions, il faudrait désespérer d'une solution pacifique. Mais les bonnes intentions ne suffisent pas. Il faut l'autorité et l'appui nécessaires pour en assurer la réalisation.

L'organisation d'un nouvel Etat est une tâche ardue. Il n'est pas aisé pour ceux qui l'entreprennent d'écarter les fauteurs d'anarchie et de désordres qui menacent le succès de leur action. C'est là que réside aussi la principale difficulté du problème qui est posé devant le Conseil de sécurité. Cela lui donne des raisons pour devoir examiner avec soin les faits et documents qui ont été produits devant lui, comme ceux sur lesquels les consuls feront rapport.

Les recommandations que formule le Conseil seraient vaines s'il ne se préoccupait en même temps des conditions dans lesquelles elles peuvent avoir effet.

Je me résume. Le Conseil a pris les mesures immédiates que les circonstances lui ont paru justifier. Il compromettrait gravement son autorité s'il prétendait devancer les renseignements qui lui sont annoncés et prenait des décisions inconsiderées, inspirées d'un parti pris évident.

Ceux qui voudraient s'engager dans cette voie donneraient l'impression que, au lieu de désirer d'autres éclaircissements sur la question, ils se soucient peu d'en avoir ou non. Pour sa part, la délégation belge se refuse à comprendre de cette manière la mission qui incombe au Conseil de sécurité. Cette mission consiste à favoriser la réalisation, dans l'ordre et dans un véritable esprit de coopération, des légitimes aspirations des divers peuples d'Indonésie.

A notre dernière séance, le représentant de la République d'Indonésie a exprimé sa confiance dans les trois membres du Conseil qui composent la Commission des bons offices. Je l'en remercie au nom de mon pays. Je puis l'assurer qu'en ce qui nous concerne, nous contribuerons, en toute objectivité et en pleine conscience de nos responsabilités, à cette œuvre de conciliation et de concorde.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas demandé à prendre la parole pour réfuter les dires de certains des orateurs qui m'ont précédé. J'ai dit le 3 octobre tout ce que je croyais devoir dire pour expliquer pourquoi les actes de violence commis par les Indonésiens, que signale le rapport provisoire de la Commission consulaire, nous empêchaient

of hostilities as scrupulously as we had wished; and, further, why the USSR draft resolution now before the Council is unacceptable, in our view, to anyone who has the well-being of the civilian population of Java and Sumatra at heart. I have nothing to add to what I have already said on these two subjects.

There are only two points I feel I should mention. The first concerns the role of the heads of our armed services in this matter and the conduct of our soldiers in the Republic of Indonesia. It is a pure invention to say, as Mr. Palar said in effect at our last meeting, that the heads of our armed forces forced the hand of the Netherlands Government. I had the honour to be a member of that Government until 10 July of this year, and I know exactly what happened. Never did the military chiefs make things difficult for the Government; and Mr. Palar, who until 21 July was a member of the Netherlands Parliament—not the Netherlands Indies Parliament, but the Netherlands Parliament—and who was elected by a constituency in the Netherlands, knows quite well that in the Netherlands the supremacy of the Government over the armed forces is an article of faith. The military may have thought that sooner or later action would prove to be inevitable, but that is plainly something radically different from forcing the hand of the Government.

I also want to safeguard jealously the good name of our soldiers. In accordance with their strict orders, that conduct has been exemplary throughout; and it should be noted that Mr. Palar had to allege facts which he said had taken place last year elsewhere, to wit, in East Indonesia, in order to find something calculated to foster a wrong impression of their behaviour. I do not know what those irrelevant facts are, and I confine myself to pointing out that those allegations were extraneous to the matter on the agenda.

But enough of all these charges and counter-charges. It seems to me that the interim report of the consuls has now had every attention, and I suppose that the Council will now await their next, more detailed report. Also the Council is, I think, sufficiently enlightened as the relevant facts to take a decision on the USSR draft resolution.

I wish, therefore, only to make my second point, which is that I should like this debate to end on a somewhat more constructive note. The Chinese representative said he had the impression that I wanted to condemn the whole Republic of Indonesia. In the course of all I have said here since 31 July, I think I have left no doubt as to the fact that not only do we not

d'exécuter l'invitation à cesser les hostilités émise par le Conseil de sécurité aussi scrupuleusement que nous l'aurions désiré; j'ai expliqué également pourquoi, à notre avis, le projet de résolution dont l'URSS a saisi le Conseil est inacceptable pour tous ceux qui ont à cœur le bien-être de la population civile de Java et de Sumatra. Je n'ai rien à ajouter sur ces deux points.

Mais il y a encore deux éléments que j'estime devoir mentionner. Je veux parler, en premier lieu, du rôle joué par les chefs de nos forces armées dans cette affaire et de la conduite de nos soldats sur le sol de la République indonésienne. C'est une pure invention que de dire, comme l'a en quelque sorte déclaré M. Palar à notre dernière séance, que les chefs de nos forces armées ont forcé la main du Gouvernement néerlandais. J'ai eu l'honneur de faire partie de ce Gouvernement jusqu'au 10 juillet de cette année, et je sais exactement ce qui s'est passé. Les chefs de l'armée n'ont jamais compliqué la tâche du Gouvernement, et M. Palar, qui jusqu'au 21 juillet faisait partie du Parlement — non pas du Parlement des Indes néerlandaises, mais du Parlement des Pays-Bas — et qui y avait été désigné par les électeurs d'une circonscription des Pays-Bas, sait fort bien que dans ce pays, la suprématie du Gouvernement sur les forces armées est un article de foi. Il est possible que les chefs de l'armée aient estimé qu'il serait inévitable de recourir à l'action tôt ou tard, mais entre cela et le fait de forcer la main du Gouvernement, il y a évidemment une différence radicale.

Je tiens aussi à défendre jalousement la réputation de nos soldats. Se conformant aux ordres stricts qu'ils avaient reçus, ils ont toujours eu une conduite exemplaire, et il conviendrait de remarquer que M. Palar a dû évoquer des faits qui, de son propre aveu, auraient eu lieu l'année dernière, dans une autre région, à savoir en Indonésie orientale, pour trouver un élément destiné à donner une fausse impression de la conduite des soldats néerlandais. J'ignore quels sont ces faits étrangers à la question et je me bornerai à faire observer que ces allégations sont sans rapport avec le point de l'ordre du jour que nous examinons.

Mais laissons ces accusations et contre-accusations. Il me semble que le rapport provisoire des consuls a reçu toute l'attention désirable, et je suppose que le Conseil va désormais attendre l'arrivée du prochain rapport, plus détaillé. Je pense également que le Conseil est suffisamment renseigné sur les faits pertinents pour prendre une décision en ce qui concerne le projet de résolution présenté par l'URSS.

J'aborderai donc mon second point, à savoir que je désirerais voir ces débats se terminer dans un esprit un peu plus constructif. Le représentant de la Chine a déclaré avoir l'impression que je voulais condamner en bloc la République indonésienne. Je ne crois pas, au cours de toutes les déclarations que j'ai faites depuis le 31 juillet, avoir laissé le moindre doute sur le fait que,

want to condemn the Republic, but on the contrary—and the record shows that I have said it not once but repeatedly—that we have no quarrel with the Republic as an institution. We hoped that we could co-operate with the Republic in order to ensure for Java and Sumatra, together with the rest of Indonesia, a happy and prosperous future on a basis of freedom and complete self-government; and we still hope that this will be possible for the greater good of all concerned. There are many excellent people in the Republic, inside and outside the administration, and it is on them that we have pinned our hopes.

What increases our hope is this. Since the beginning of this century two currents of thought have dominated political life in Indonesia. The first is the current towards democratic government in the Western sense. This current did not originate in Indonesia; it originated in the Netherlands. It was we, the Netherlands, who in the beginning of this century laid the foundations in Indonesia of democratic government in the Western sense. I ask the Council to remember that not only were we not against it, but that this was our initiative, not that of the Indonesians. In the course of the years that followed, considerable progress was made in this direction. East Indonesia and Borneo now have democratic institutions in the Western sense, and we trust that in the Republic these democratic institutions are only temporarily submerged.

The other current which has dominated political life in Indonesia from the beginning of this century is the current against colonialism and toward freedom. That current originated partly in Indonesia and partly in the Netherlands. On the principle of emancipation we were fully agreed; such differences of opinion as there were were not differences on principle, but on speed and on ways and means. The war merely accelerated that movement which we supported wholeheartedly.

It is that complete agreement with regard to aims of the Netherlands and of Indonesia alike which explains why, before the war, Indonesia was a country where peace and order reigned. As I said at the twelfth meeting of the Security Council of 7 February 1946 in London:

“We did not need troops, armies to keep order there. We had for that purpose our police. I have here the statistical abstract of the Netherlands Indies for 1940; from this it appears that in this country, which, when you project it on a map of Europe, stretches from the west of Ireland as far as well into the Caucasus, the number of police in all was

non seulement nous ne désirons pas condamner la République, mais qu'au contraire, comme je l'ai dit non pas une fois, mais à maintes reprises — les comptes rendus en font foi — nous n'avons rien à redire à la République en tant qu'institution. Nous espérons pouvoir collaborer avec la République afin d'assurer à Java et à Sumatra, ainsi qu'au reste de l'Indonésie, un avenir heureux et prospère fondé sur l'autonomie et l'indépendance, et nous continuons d'espérer qu'il sera possible d'atteindre cet objectif pour le plus grand bien de tous les intéressés. La République compte beaucoup d'excellents éléments, dans son Gouvernement et ailleurs, et c'est sur eux que nous fondons nos espoirs.

Nos espoirs se fortifient du fait que, dès le début du siècle, deux courants de pensée ont exercé une influence prépondérante sur la politique en Indonésie. Un de ces courants tend à un gouvernement démocratique de conception occidentale. La source de ce courant n'est pas indonésienne, mais néerlandaise. Ce sont les Pays-Bas qui, au commencement de ce siècle, ont jeté, en Indonésie, les bases d'un gouvernement démocratique de conception occidentale. Je demande au Conseil de ne pas perdre de vue que, non seulement les Pays-Bas ne sont pas opposés à un gouvernement démocratique, mais encore que ce sont eux et non les Indonésiens qui ont pris l'initiative en la matière. Au cours des années qui ont suivi, de grands progrès ont été accomplis dans cette voie. L'Indonésie orientale et Bornéo ont maintenant des institutions démocratiques de conception occidentale et nous voulons croire que ces institutions démocratiques n'ont disparu que temporairement de la République.

Le second des courants qui ont exercé une influence prépondérante sur la vie politique en Indonésie depuis le début de ce siècle, se tourne contre la colonisation et tend à l'émancipation. Ici, la source est en partie indonésienne, en partie néerlandaise. Les Pays-Bas acceptaient sans réserve le principe de l'indépendance; les divergences de vues qui se manifestaient ne portaient pas sur le principe, mais sur la rapidité, ainsi que sur les moyens de l'appliquer. La guerre n'a fait qu'accélérer ce mouvement que nous avons soutenu de tout notre cœur.

C'est cette parfaite entente entre les Pays-Bas et l'Indonésie sur les objectifs à atteindre qui explique les raisons pour lesquelles l'Indonésie était, avant la guerre, un pays où régnait l'ordre et la paix. Comme je l'ai dit le 7 février 1946 à Londres, au cours de la douzième séance du Conseil de sécurité:

“Nous n'avions pas besoin de troupes ni d'armées pour maintenir l'ordre. Nous avions, à cet effet, notre police. Je dispose ici d'un extrait statistique, établi pour l'année 1940, et qui concerne les Indes néerlandaises; de ce document il résulte que, dans ce pays qui, lorsque vous le projetez sur une carte d'Europe, s'étend de l'Irlande occidentale jusqu'au

1,100 Europeans and some 28,000 Indonesians.¹

It is also that agreement with regard to aims between the Netherlands and Indonesia which augurs well for the labours of the Committee of Three.

We gave full self-government to East Indonesia and to Borneo in complete agreement with their wish. Is it conceivable that we should refuse to Java and Sumatra what we gave to East Indonesia and Borneo? That question answers itself. Small wonder that we resent the suggestion that we, of all people, stand in the way of the realization of Indonesia's national aspirations.

I repeat that we hope the Committee of Three Members will soon begin its beneficial work, and I can promise that it may count on our fullest co-operation.

General ROMULO (Philippines): I thank the President for the courtesy of allowing me the privilege of the floor.

When my Government requested the Council's permission to take part in the discussion of the Indonesian conflict, it was impelled by one motive only: to urge prompt cessation of hostilities and resumption of the peaceful negotiation which the hostilities had interrupted. Despite the profound agitation of our people in the Philippines, my Government was never inclined, and it is not so inclined now, to participate in what would at best be a bootless attempt to determine the responsibility for the outbreak of hostilities. Accordingly, in the first and only statement I have so far made in behalf of my Government before this Council,² I argued the principle that the Security Council is fully competent to deal with this conflict, a principle which, we are happy to note, seems to enjoy the support of a majority of the Council.

So much at least may be deduced from all the decisions so far taken by the Council, including the cease-fire order itself, the establishment of the Consular Commission, the creation of the Committee of Three and, finally, the mandate to the Committee to begin its work at once.

Though my Government considers that these decisions were not wholly adequate to the gravity of the situation and would have preferred more positive measures to restore peace and facilitate the resumption of negotiations, we were gratified to note that the Council was determined to keep the matter on its agenda until the ends of security and of justice should have been served. We share, in this respect, the pardonable gratifi-

Caucase, les effectifs de la police étaient en tout de 1.100 Européens et environ 28.000 Indonésiens.¹

C'est aussi cette entente entre les Pays-Bas et l'Indonésie sur les objectifs à atteindre qui fait bien augurer des travaux de la Commission de trois membres.

Cependant, répondant pleinement aux désirs de ce pays, nous avons accordé à l'Indonésie orientale et à Bornéo une complète autonomie. Est-il concevable que nous refusions à Java et à Sumatra ce que nous avons accordé à l'Indonésie orientale et à Bornéo? Poser la question, c'est y répondre. Il n'y a rien d'étonnant à ce que nous soyons froissés de nous entendre accuser, nous entre tous les peuples, de mettre obstacle à la réalisation des aspirations nationales de l'Indonésie.

Nous espérons, je le répète, que la Commission de trois membres commencera bientôt sa tâche salubre, et je puis lui assurer qu'elle peut compter sur notre pleine et entière collaboration.

Le général ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Je remercie le Président d'avoir bien voulu m'accorder la parole.

En demandant au Conseil la permission de participer aux débats sur la question indonésienne, mon Gouvernement n'obéissait qu'à un seul mobile: demander instamment qu'il soit mis fin sans tarder aux hostilités et que les négociations amiables, interrompues par les hostilités, soit reprises. En dépit de l'intense agitation manifestée par la population des Philippines, mon Gouvernement n'a jamais été porté, et ne l'est pas davantage maintenant, à s'associer aux efforts d'ailleurs vains que l'on pourrait tenter, en vue d'établir la responsabilité du déclenchement des hostilités. En conséquence, au cours du premier et unique exposé que j'ai fait jusqu'ici au nom de mon Gouvernement devant le Conseil², j'ai soutenu que le Conseil de sécurité est pleinement compétent pour s'occuper de ce conflit, principe sur lequel, nous aimons à le constater, la majorité des membres du Conseil semblent d'accord.

C'est du moins ce que l'on peut déduire des décisions prises jusqu'à maintenant par le Conseil, notamment l'ordre de cesser le feu lui-même, l'institution de la Commission consulaire, la création de la Commission de trois membres et finalement l'ordre donné à la Commission de se mettre immédiatement au travail.

Bien que mon Gouvernement estime que ces décisions ne répondaient pas entièrement à la gravité de la situation et eût préféré l'emploi de mesures plus positives pour rétablir la paix et faciliter la reprise des négociations, nous avons cependant été heureux de constater que le Conseil était résolu à maintenir la question à son ordre du jour jusqu'à ce que la sécurité et la justice aient été assurées. Nous partageons à cet

¹ See *Official Records of the Security Council*, First Year, First Series, No. 1.

² See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 77.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, première série, No 1.

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 77.

cation which the Indonesian delegation has expressed here over the fact that it has had an opportunity, for the first time in the history of any country newly emerging from a colonial status, to present its case before an august international body like this, instead of the matter being dismissed, as it would have been dismissed in the nineteenth century, on the grounds that it was just one more "colonial war", or, in the more euphemistic terms which have more recently been used in urging its dismissal, that it was a simple "police action".

The interim report of the Consular Commission in Batavia has already been thoroughly discussed before the Council. It seems generally agreed that there has been a breach of the cease-fire order. On the Netherlands side, the report avers that the spearheads created by the advances of the Netherlands troops between 20 July and 4 August were considered by the latter as the farthest boundaries of the Netherlands-occupied areas wherein the Netherlands troops then undertook "mopping-up" operations. On the Indonesian side, the report states that as the Republicans did not accept that demarcation line, disturbances, including looting, destruction of property and loss of life, patrol clashes and sniping, have resulted from the presence of Indonesian troops between and behind the spearheads.

This is the situation which, according to the Consular Commission, makes impossible the complete observance of the cease-fire order. This is the situation which the USSR draft resolution, calling for the withdrawal of the troops of both sides to the positions which they occupied before the beginning of military operations, seeks to remedy.

We all understand how difficult it would be for the Netherlands Government to yield any portion of the ground which its troops have conquered. It is an act of self-denial which, judging from the temper of the representations which have been made here by the very able representative of the Netherlands Government, my respected friend, Mr. van Kleffens, that Government will find little to its taste or liking. Mr. van Kleffens has warned the Council that such withdrawal would bring chaos to the conquered and occupied areas in the form of bloody reprisals, by the Indonesian troops against those elements which co-operated with the Netherlands authorities.

It must be recognized, in all fairness, that such a danger exists. We feel, however, that it is somewhat exaggerated. We, in the Philippines, have had the experience of a somewhat similar situation during the Japanese occupation; and, while it is true that some unjustified reprisals, of the nature described here, did take place, the retaliations were for the most part directed against those who spied on behalf of the invaders

égard le sentiment de satisfaction bien compréhensible, manifesté ici par la délégation indonésienne d'avoir l'occasion, pour la première fois dans l'histoire d'un pays nouvellement sorti du statut colonial, de présenter son point de vue devant une assemblée internationale aussi auguste que le Conseil de sécurité, au lieu de voir la question écartée comme elle l'aurait été au XIX^{ème} siècle sous le prétexte qu'il s'agissait là d'une "guerre coloniale" de plus, ou, suivant le terme plus euphémique dont on s'est servi récemment en demandant le renvoi de la question, d'une simple "opération de police".

Le rapport provisoire de la Commission consulaire à Batavia a déjà fait l'objet d'une discussion approfondie de la part du Conseil. Il semble avoir été généralement admis que l'ordre de cesser le feu n'avait pas été observé. Le rapport montre que du côté néerlandais, on estime que les avances en pointe réalisées par les troupes néerlandaises entre le 20 juillet et le 4 août sont considérées comme marquant la limite extrême des zones occupées par les Hollandais et dans lesquelles leurs troupes ont alors entrepris des opérations "de nettoyage". Du côté indonésien, le rapport précise que les Républicains n'ayant pas accepté cette ligne de démarcation, la présence de troupes indonésiennes entre les pointes avancées et à l'arrière de celles-ci, a donné lieu à des troubles, notamment à des actes de pillage, des destructions de biens et des pertes de vies humaines, à des rencontres entre patrouilles et à une activité de francs-tireurs.

Telles sont, d'après la Commission consulaire, les raisons pour lesquelles il a été impossible d'observer entièrement l'ordre de cesser le feu. Telle est la situation à laquelle cherche à remédier le projet de résolution de l'URSS, qui demande le repliement des troupes des deux parties sur les positions qu'elles occupaient avant le déclenchement des opérations militaires.

Nous comprenons tous combien il serait difficile au Gouvernement des Pays-Bas d'abandonner une partie quelconque du terrain que ses troupes ont conquis. C'est là un acte de renoncement qui, à en juger par le ton des remarques faites ici même par le représentant du Gouvernement des Pays-Bas, mon éminent ami M. van Kleffens, ne serait guère du goût de son Gouvernement. M. van Kleffens a mis le Conseil en garde contre le désordre qu'un repliement de ce genre causerait dans les zones conquises et occupées, désordre qui se manifesterait sous forme de représailles sanglantes exercées par les troupes indonésiennes contre les éléments qui auraient coopéré avec les autorités néerlandaises.

En toute équité, il faut reconnaître qu'un danger de ce genre existe. Nous estimons cependant qu'il est un peu exagéré. Aux Philippines, nous avons connu une situation quelque peu analogue au cours de l'occupation japonaise; et, s'il est vrai que des représailles injustifiées du genre de celles que l'on a décrites ici ont eu lieu dans certains cas, ces représailles étaient dirigées en général contre ceux qui s'étaient livrés à l'es-

or actually bore arms against their own people. There is a word for such persons in all languages and also a punishment common in all lands for this blackest of crimes.

I am speaking of a situation in my country when there was complete absence of legitimate authority and when hostilities were raging. The situation in Indonesia will be different. There is at least a partial cessation of hostilities. The Security Council will continue to be seized of the problem and be on hand to keep a close watch on all developments. In the event of a withdrawal of troops, both parties, the Netherlands and the Indonesian Republic, but especially the latter, will be on trial before the world, and will be compelled to show the utmost good faith and full respect for their commitments.

The crucial point in this question of the withdrawal of troops would seem to be whether the authorities of the Republic of Indonesia are willing and able to accept the responsibility which such a decision would entail. Are they ready to assure the Council that the excesses which have been mentioned here as a possibility will be avoided? If given sufficient time and opportunity to do so, will they be able to exercise the necessary restraint and control over the acts of their troops and followers?

If they are willing to assume this responsibility, I submit that the proposed troop withdrawal would then appear to be wholly within reason. It might be added, however, that such a directive should be issued only after all the necessary precautions have been taken and after the Council is fully satisfied that the chaos and bloodshed which have been predicted here will not ensue. To that end I would suggest that the Council, instead of issuing such an order directly, might ask the Committee of Three to study and consider the whole problem of troop withdrawal on the spot and thereafter to make the necessary recommendations. The Committee could, I suppose, itself make such a recommendation directly to the parties, if it chose, although it would seem best to let the authority and responsibility for so important a decision rest upon the Council as a whole.

In conceding the possibility of reprisals resulting from the withdrawal of Netherlands troops, we cannot at the same time accept the assumption that such reprisals would be any worse than the disturbances which have been going on and are still going on now. From a humanitarian point of view, the choice before the Council is between the indefinite continuation of the fighting, in the form of patrol clashes, sniping and guerrilla activity—which are by no means bloodless operations—and a supervised withdrawal of

pionnage par le compte de l'envahisseur ou qui avaient effectivement pris les armes contre leurs compatriotes. Il existe dans toutes les langues un mot pour qualifier des individus de ce genre et il y également, dans tous les pays, un même châtement pour ce crime, le plus odieux de tous.

J'évoque la situation qui régnait dans mon pays, à un moment où l'autorité légitime faisait entièrement défaut et où les hostilités faisaient rage. La situation sera différente en Indonésie où les hostilités ont cessé tout au moins partiellement. Le Conseil de sécurité restera saisi de la question et pourra suivre de près toutes les étapes de l'évolution de la situation. Les deux parties, les Pays-Bas et la République d'Indonésie, mais plus particulièrement cette dernière, dans l'éventualité d'un repliement des troupes, comparaitront devant l'opinion mondiale et seront contraints de manifester la plus parfaite bonne foi et de tenir pleinement leurs engagements.

Le point critique qui apparaît dans cette question du repliement des troupes semblerait donc le suivant: les autorités de la République indonésienne sont-elles désireuses et capables d'assumer la responsabilité qu'une telle décision entraînerait pour elles? Sont-elles prêtes à donner au Conseil l'assurance que les excès dont a mentionné ici la responsabilité seront évités? Si on leur donne le temps et la possibilité de le faire, seront-elles capables de faire preuve de modération et d'exercer le contrôle nécessaire sur les agissements de leurs soldats et de leurs partisans?

Si elles sont désireuses d'assumer cette responsabilité, il me semble que le retrait des troupes tel qu'on l'envisage apparaîtrait alors comme tout à fait raisonnable. On pourrait ajouter toutefois qu'il ne faudrait donner un ordre de ce genre qu'après avoir pris toutes les précautions nécessaires et après que le Conseil aurait la certitude complète que les désordres et les effusions de sang prédits ici ne se produiront pas. A cet effet, je crois que le Conseil, au lieu de donner directement cet ordre, pourrait peut-être demander à la Commission de trois membres d'étudier sur place l'ensemble du problème du repliement des troupes et de faire ensuite les recommandations nécessaires. La Commission pourrait, je suppose, adresser elle-même directement des recommandations de ce genre aux parties, si elle le préfère, mais le mieux serait, semble-t-il, de reconnaître au Conseil dans son ensemble, l'autorité nécessaire pour prendre une décision aussi importante et de lui en laisser la responsabilité.

Tout en admettant la possibilité de représailles consécutives à un repliement des troupes néerlandaises, nous ne pouvons cependant admettre que, comme on nous le prédit, ces représailles seraient pires que les troubles qui se sont produits et qui continuent. Du point de vue humanitaire, le Conseil se trouve appelé à choisir entre la prolongation indéfinie des combats, sous la forme de rencontres de patrouilles, d'activité de partisans et de francs-tireurs (et il ne s'agit nullement là d'opérations où le sang soit épargné), et un

troops which may or may not result in further bloodshed, depending on the precautionary measures which the Council will be in a position to study and undertake in advance of and during actual withdrawal. It would appear that while the first alternative will serve only to perpetuate an untenable situation, the second has at least the merit, despite the risk it involves, of offering a way out of the dilemma.

I should like to conclude these observations with a brief reference to the statement made here at the two hundred and seventh meeting by the representative of the Netherlands. He spoke at great length about atrocities. Without in any way doubting that some atrocities might have been committed and without in the least condoning them, I shall only say that a war or a revolution without atrocities is very much the exception rather than the rule. Again, I speak from our experience in the Philippines of three hundred years under Spanish rule, forty years under the United States and three years under Japan. During that entire period our people rose up in arms one hundred times against the foreign rulers, that is, on average, once every three years. The foreigners had, as they have always had, the advantage in arms and equipment for, like the poorly armed Indonesians of today, we had little more than knives and bamboo spears to pit against their Mausers, automatic rifles, cannon, tanks and bombing planes. It was an unequal combat all the way through, even as it has been an unequal combat between the Indonesians with their bamboo spears and the Netherlands forces with their bombing planes.

It is a queer trick of language that the desperate acts of ill-armed people fighting for freedom on their own soil are called atrocities, but not the deliberate acts of a people armed with cannon and tanks and bombing planes against another people armed with little more than bamboo spears. The latter, we are told, is civilized warfare.

I referred to our uprisings against Spain, not forgetting at all that it was the great, freedom-loving people of the Netherlands who first set the fashion of fighting off an oppressive foreign rule—in this case, by an interesting coincidence, also that of Spain.

It was a great writer of the sixteenth century who wrote: "War is so savage a thing that it rather befits beasts than men, so outrageous that the very poets feigned it came from the Furies, so pestilent that it corrupts all men's manners. . . ." "It corrupts all men's manners"—all men, not some men, according to Desiderius Erasmus of Rotterdam, in Holland.

It would indeed be strange if, considering that excesses in warfare are always two-sided, such

repliement contrôlé des troupes qui pourra ou non entraîner de nouvelles effusions de sang, suivant les mesures de précaution que le Conseil sera à même d'étudier et de prendre avant le repliement et au cours de celui-ci. La première solution ne ferait peut-être que perpétuer une situation intenable et la seconde aurait du moins le mérite, en dépit des risques qu'elle comporte, d'offrir un moyen de sortir du dilemme.

Je voudrais, pour conclure, me référer brièvement au discours prononcé ici à la deux-cent septième séance par le représentant des Pays-Bas. Il a parlé longuement d'atrocités. Sans nullement mettre en doute le fait que des atrocités aient été commises et sans leur trouver aucune excuse, je dirai cependant qu'une guerre ou une révolution sans atrocités est plutôt l'exception que la règle. Ici encore je parle d'après notre propre expérience aux Philippines où pendant trois cents ans nous avons subi la domination espagnole, pendant quarante ans celle des Etats-Unis et pendant trois ans l'occupation japonaise. Pendant toute cette période, notre peuple s'est insurgé cent fois contre les maîtres étrangers, soit en moyenne, une fois tous les trois ans. Les étrangers avaient l'avantage, et ils l'ont toujours eu, en ce qui concerne les armes et le matériel, car tout comme les Indonésiens mal armés d'aujourd'hui, nous n'avions guère que des poignards et des lances de bambou à opposer à leurs Mausers, leurs carabines, leurs canons, leurs tanks et leurs avions de bombardement. Ce fut tout au long un combat inégal, comme cela a été le cas entre les Indonésiens avec leurs lances de bambou et les Néerlandais avec leurs avions de bombardement.

C'est une étrange finesse de langage que de qualifier d'atrocités les actes de désespoir auxquels se livre un peuple mal armé, qui lutte pour son indépendance sur son propre sol, et de ne pas appliquer ce terme aux actes délibérément commis par un peuple armé de canons, de tanks, et d'avions de bombardement contre un autre peuple qui n'a guère à lui opposer que des poignards et des lances de bambou. Cette dernière forme de guerre, nous dit-on, est la guerre civilisée.

En parlant de nos soulèvements contre l'Espagne, je n'oublie pas que ce fut le grand peuple des Pays-Bas, peuple épris de liberté, qui le premier donna l'exemple de la lutte contre l'oppression de la domination étrangère, laquelle, par une coïncidence intéressante, se trouvait être également celle de l'Espagne.

Un célèbre écrivain du XVI^{ème} siècle a écrit: "La guerre est une chose si sauvage qu'elle convient mieux aux bêtes qu'aux hommes, une chose si horrible que les poètes eux-mêmes prétendaient qu'elle venait des Furies, une chose si pestilentielle qu'elle corrompt les mœurs de tous les hommes . . .". "Elle corrompt les mœurs de tous les hommes", de tous les hommes, et pas seulement de quelques-uns, si l'on en croit Erasme, de Rotterdam, Hollande.

Il semblerait étrange en vérité, étant donné que les excès commis dans une guerre sont tou-

excesses have occurred only on the Indonesian side. Assuming, then, that the possibilities of such excesses are present on both sides in any armed struggle, and since it is such future possibilities rather than past excesses which should concern the Council, I consider that the Council would be well within its rights to appeal to both sides to desist from all inflammatory propaganda, provocation and retaliation; to release hostages in the name of humanity; and in other ways to help create an atmosphere favourable to conciliation. Some such appeal was addressed by the General Assembly to the parties involved in the Palestinian question; and, regardless of the results, it would be salutary in any event for the Council to take similar action in the present case, leaving to the good faith and good sense of both parties the alternatives of compliance or defiance.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): May I once more draw the attention of the Security Council to the fact that as soon as the Indonesian situation is brought up for discussion, the Netherlands representative, and not only he but others too, try to introduce considerations designed to distract the attention of the Council from the fundamental issue, namely, the fact of Netherlands aggression in Indonesia, which has led to a situation requiring the Council's attention.

In almost every speech he makes here, Mr. van Kleffens raises such points as the disorders and the acts of violence which have taken place in some parts of Indonesia and which, as everyone knows, have always and everywhere been characteristic of war. The representative of the Netherlands also raises a number of other questions, which, as a matter of fact, do not deserve the consideration of the Security Council and should be dealt with only in conjunction with the basic question of liquidating the effects of the Netherlands armed attack on the Indonesian Republic.

Precisely because the Netherlands representative and the representatives of some other States are raising questions which should not, in fact, be dealt with by the Security Council, since they distract attention from the fundamental issue, I consider it necessary to bring that fundamental issue to the limelight once more. The question is: how to remedy the situation which has arisen in Indonesia and to defend the lawful and vital interests of the Indonesian people against Netherlands aggression.

We have before us the report of the consuls. What does it tell us? It says that the situation in Indonesia is still alarming, because hostilities are still continuing, and that the Security Council's decision of 1 August on the cessation of hostilities is not being carried out. Of course it

jours le fait des deux camps adverses, qu'ils se soient produits exclusivement du côté des Indonésiens. En supposant alors que la responsabilité d'excès de ce genre existe des deux côtés dans tout conflit armé et puisque le Conseil doit s'occuper des possibilités futures plutôt que des excès passés, j'estime que le Conseil serait parfaitement fondé à adresser un appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de toute propagande inflammée, de toute provocation et de toutes représailles; pour qu'elles libèrent les otages au nom de l'humanité, et contribuent d'autres manières encore à créer une atmosphère favorable à la conciliation. Un appel de ce genre avait été adressé par l'Assemblée générale aux parties en cause dans la question palestinienne et, quels qu'en soient les résultats, il serait salutaire, en tout cas, dans l'affaire que nous occupons, que le Conseil prenne une initiative analogue en laissant à la bonne foi et au bon sens des deux parties le choix entre l'obéissance et la désobéissance.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais, une fois de plus, faire observer au Conseil de sécurité que dès qu'il s'agit d'examiner la situation en Indonésie, le représentant des Pays-Bas, et d'autres représentants aussi, d'ailleurs, cherchent à soulever des questions qui détournent l'attention du Conseil du problème essentiel, c'est-à-dire de l'agression néerlandaise en Indonésie, agression à la suite de laquelle s'est créée la situation qui appelle l'examen du Conseil de sécurité.

Presque toutes les fois qu'il prend la parole, M. van Kleffens évoque des questions telles que les troubles et les actes de violence qui se sont produits dans certaines régions d'Indonésie et qui, on le sait, accompagnent la guerre partout et toujours. Le représentant des Pays-Bas soulève d'autres questions encore qui, en réalité, ne méritent pas de retenir l'attention du Conseil de sécurité et dont la solution devrait se confondre avec le règlement de la question essentielle, qui est de savoir comment remédier aux conséquences de l'agression commise par les Pays-Bas contre la République d'Indonésie.

Le représentant des Pays-Bas, ainsi que les représentants de certains autres pays, soulèvent donc des questions qui, en réalité, ne devraient pas faire l'objet de l'examen du Conseil de sécurité car elles détournent notre attention du problème principal, et c'est précisément pour cela que j'estime nécessaire de centrer à nouveau les débats sur la question essentielle, à savoir: comment remédier à la situation indonésienne et comment défendre les intérêts légitimes et vitaux du peuple indonésien contre l'agression néerlandaise.

Nous disposons maintenant du rapport que nous ont communiqué les consuls. Que dit ce document? Il en ressort que la situation en Indonésie continue à être alarmante par suite des opérations militaires qui y continuent; et aussi que la décision du Conseil de sécurité en date

is not being carried out, because, as everyone knows, the Netherlands Government is ignoring that decision. Indeed the Netherlands Government makes no secret of the fact that it is ignoring it. Before the Security Council took its decision we were told frankly and officially in the name of the Netherlands Government that that Government had no intention of obeying the Security Council's decision, with which it disagreed, and that it would continue to take unilateral action.

The representatives of the Netherlands Government must be given credit for having kept their promise on that score. It is precisely that fact, however, which has led to a situation which demands intervention on the part of the Security Council—speedy and decisive intervention, in the opinion of the USSR delegation—if the present situation in Indonesia is to be remedied.

Since the position is that the Security Council's decision on the cessation of hostilities is not being carried out, it follows that the Council must take a fresh decision which would at least make it possible for its decision of 1 August to be put into effect.

It is with that end in view that I have submitted, on behalf of the USSR Government, a draft resolution for the withdrawal of forces of both parties to the positions occupied by them before the commencement of hostilities. I have already pointed out that actually it would be fully justifiable to propose, as a provisional measure, the withdrawal of the Netherlands forces alone to the positions occupied by them before the commencement of hostilities. The USSR proposal, however, calls for the withdrawal of the forces of both sides, of the Netherlands and of the Indonesian Republic. Unfortunately, the Security Council did not approve that proposal when I first made it, and the resultant situation is that the Netherlands Government is continuing its military action on the territory of the Indonesian Republic; a fact which even the Netherlands representatives do not attempt to conceal from the Security Council.

Of course it is argued that the Netherlands forces are taking necessary measures; that is, that they are advancing and occupying new districts because, apparently, the Indonesians are apparently offering resistance accompanied by violence, and so on. As though there were such a thing as resistance to an occupying Power unaccompanied by violence! I should like to know where and when such a phenomenon has occurred.

Instances are continually being given here to show that the Chinese are suffering most in Indonesia. It is difficult to understand why the worst sufferers should be the Chinese, and not the Indonesians, who apparently are of no account. The Indonesians, apparently, may be shot down by aeroplanes, field-guns and machine-

du 1er août relative à la cessation des hostilités n'a pas été exécutée. Si cette résolution n'a pas été appliquée, c'est bien entendu parce que le Gouvernement des Pays-Bas n'en tient aucunement compte, et tout le monde le sait d'ailleurs. Du reste, le Gouvernement néerlandais ne s'en cache pas. Avant même que le Conseil de sécurité ait adopté cette résolution, le Gouvernement des Pays-Bas nous avait fait savoir ouvertement et officiellement qu'il n'avait pas l'intention de se conformer à une décision du Conseil de sécurité qui n'aurait pas reçu son assentiment, et qu'il entendait agir de façon unilatérale.

Il faut rendre cette justice aux représentants et au Gouvernement des Pays-Bas que, sur ce point, ils ont tenu parole. Mais c'est précisément par suite de cette attitude qu'une intervention du Conseil de sécurité devient nécessaire pour remédier à la situation en Indonésie, intervention qui, de l'avis de la délégation de l'URSS, devrait être rapide et énergique.

Puisque la décision du Conseil de sécurité sur la cessation des hostilités n'a pas été appliquée, il faut que le Conseil prenne une nouvelle décision, qui devrait permettre tout au moins de mettre à exécution la résolution du 1er août.

Conformément aux instructions de mon Gouvernement, j'ai présenté à cet effet un projet de résolution qui vise au retrait des troupes des deux parties en conflit sur les positions qu'elles occupaient avant l'ouverture des hostilités. J'ai déjà indiqué qu'en fait il aurait été parfaitement juste de proposer, à titre de mesure temporaire, le retrait des seules troupes néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient avant le début des opérations militaires. Toutefois, la proposition de l'URSS prévoit le retrait des troupes des deux parties en conflit, c'est-à-dire les troupes des Pays-Bas et celles de la République d'Indonésie. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas accepté cette proposition lorsque je l'ai soumise pour la première fois. En conséquence, le Gouvernement néerlandais poursuit des opérations militaires sur le territoire de la République indonésienne, fait que les représentants néerlandais au Conseil ne cherchent même pas à nous dissimuler.

On nous explique, bien entendu, que les forces néerlandaises prennent les mesures nécessaires, c'est-à-dire qu'elles continuent à avancer et à occuper de nouveaux secteurs, parce que les Indonésiens résistent, dit-on, et que leur résistance s'accompagne d'actes de violence, et ainsi de suite. A-t-on jamais vu que la résistance à l'envahisseur ne soit pas accompagnée d'actes de violence? Je voudrais bien savoir où et quand un tel phénomène aurait pu se produire.

On cite sans cesse des exemples tendant à prouver que ce sont les Chinois qui souffrent le plus en Indonésie. On ne comprend guère pourquoi ce sont les Chinois qui souffrent le plus en Indonésie, et non pas les Indonésiens, qui d'ailleurs apparemment ne comptent pas. Il est permis, à ce qu'il semble, de se servir d'avions, de

guns; that, it seems, need not be considered a continuation of the hostilities launched by the Netherlands against the Indonesian people.

I have already pointed out that the Netherlands Government would certainly not act as it is acting in Indonesia if it did not feel that it had the active and consistent support of some other States which are in fact encouraging Netherlands action in Indonesia.

We have heard today a statement by the United States representative, Mr. Austin, who tried to prove to us that there should be no withdrawal of the forces of both sides, since such an action would prejudice the rights and claims of the parties concerned. He referred in that connection to Article 40 of the Charter, which deals with the provisional measures which the Security Council may take in order to prevent an aggravation of the situation. Mr. Austin tried to prove that a withdrawal of forces would be an unlawful measure which would prejudice the Netherlands.

May I therefore draw the attention of the Security Council to the fact that the United States representative's argument is without foundation, if only because we are dealing precisely with the question of how to implement a provisional measure taken by the Security Council, that is to say, how to implement the decision on the cessation of hostilities.

We know that that decision is not being implemented and that the Security Council is therefore faced with the problem of taking further measures designed to remedy this situation. Thus the decision which the Security Council must take should no longer be simply a provisional measure. It should be a decision which would ensure the implementation of the former decision on the cessation of hostilities; that former decision which could in fact be considered as a provisional measure. The United States representative's reference to Article 40 is therefore irrelevant, since it proves nothing, or, if anything, it proves precisely the contrary of what was intended, namely, that the Security Council should take measures to ensure that one side not placed in an unfavourable position in relation to the other in the settlement of the questions arising from the situation which has occurred in Indonesia.

The position which the representatives of certain Powers, in particular, the representative of the United States, are attempting to force on us, naturally with the full approval of the representative of the Netherlands Government, constitutes a completely unjust approach to the solution of this problem. It is suggested that the mediatory negotiations for which the Committee of Three has been appointed should be conducted while the Netherlands forces are occupying a significant portion of the territory of Indonesia

canons et de mitrailleuses pour tuer les Indonésiens, ce qui, on dirait, ne doit pas être considéré comme une continuation des opérations militaires déclenchées par les Pays-Bas contre le peuple indonésien.

J'ai déjà indiqué que le Gouvernement néerlandais n'agirait certainement pas ainsi en Indonésie s'il ne se sentait soutenu, d'une façon active et suivie, par d'autres Etats qui, en effet, encouragent l'action des Pays-Bas en Indonésie.

Nous avons entendu aujourd'hui la déclaration faite par M. Austin, représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui a cherché à nous prouver que les troupes des deux parties en conflit ne devraient pas être retirées, car pareille mesure préjugerait les droits et les prétentions des parties intéressées. A cet égard, il s'est référé à l'Article 40 de la Charte où il est question des mesures temporaires que le Conseil de sécurité peut prendre en vue d'éviter qu'une situation s'aggrave. M. Austin s'est efforcé de démontrer que le retrait des troupes constituerait une mesure illégale qui porterait préjudice aux Pays-Bas.

C'est pourquoi je me permettrai de faire observer au Conseil de sécurité que l'argument avancé par le représentant des Etats-Unis est dénué de fondement, ne serait-ce que parce qu'il s'agit précisément de la façon dont on applique une mesure provisoire prise par le Conseil de sécurité, à savoir la décision relative à la cessation des hostilités.

Nous savons que cette résolution n'est pas appliquée et que par conséquent, le Conseil de sécurité se trouve devant le problème qui consiste à déterminer quelles sont les mesures ultérieures à prendre pour remédier à la situation. De la sorte, la décision que doit prendre maintenant le Conseil de sécurité n'est plus une simple mesure provisoire, mais une décision permettant de mettre à exécution la décision antérieure relative à la cessation des hostilités, décision qui, elle, peut en effet être considérée comme une mesure provisoire. Ainsi, la mention que le représentant des Etats-Unis a faite de l'Article 40 est hors de propos, car elle ne prouve rien ou, si elle prouve quelque chose, c'est précisément l'inverse de la thèse des Etats-Unis. Elle prouverait, en effet, que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures pour éviter que l'une des parties intéressées soit placée dans une situation défavorable par rapport à l'autre, au moment du règlement des questions qui résultent de la situation qui s'est créée en Indonésie.

Les représentants de certaines Puissances, et particulièrement celui des Etats-Unis, veulent à toute force — bien entendu avec le consentement sans réserve du représentant du Gouvernement néerlandais — nous faire adopter une procédure absolument inique pour résoudre cette question. En effet, ils proposent que les négociations des médiateurs, pour lesquelles on avait créé la Commission de trois membres, aient lieu pendant que les forces néerlandaises occupent une partie importante du territoire indonésien, peut-être

—the greater portion perhaps, but at all events districts of the highest economic and strategic importance. It is obvious that to conduct negotiations in these circumstances is equivalent to forcing a man to negotiate with his enemy's knife at his throat. It is obvious that one of those parties is in a more favourable position than the other.

It must be recognized that decisions which the Security Council has taken up to now have not been effective and could not have been effective, since the fundamental questions have been evaded. The question, for example, of the withdrawal and retirement of the forces of both parties to their former positions was not decided as it should have been. As a consequence Netherlands forces have remained in the occupied territories, with all the inevitable repercussions on the negotiations between the Government of the Netherlands and the Government of the Indonesian Republic. It follows that the Security Council must take effective measures and, as I have already said, that it must remedy the present situation in Indonesia.

Naturally we cannot agree with the unfounded arguments of kinds advanced here by the Netherlands representative; the claim, for example, that the Netherlands forces are behaving in exemplary fashion in Indonesia; and that the Netherlands soldiers are models of exemplary conduct. Since when, I wonder, has it been possible to term exemplary the behaviour of forces occupying and holding foreign territory? That clearly conflicts with the most elementary ideas of justice. Such arguments are presumably intended, once more, to distract the Security Council's attention from the fundamental problem arising out of the present situation in Indonesia, the problem of how to eliminate the results of Netherlands aggression and to safeguard the interests of the Indonesian Republic as they should be safeguarded.

Altogether I have to point out to the Council that in examining the Indonesian question the fundamental problem has been evaded, namely, the fact that we are faced with an armed attack by the Netherlands on the Indonesian Republic and that the Security Council, which is primarily responsible for maintaining international peace, must take measures for the purpose of restoring peace in that part of the globe.

In spite of these facts, whenever the USSR representative and the representatives of some other countries, including the Indonesian Republic, have raised that question, some persons have protested against the fact that the Netherlands is accused of aggression. The United States representative, for example, stated openly at one of the meetings of the Security Council¹ that he

même la plus grande partie de ce territoire et, en tout cas, les régions les plus importantes tant du point de vue économique que du point de vue stratégique. Vouloir négocier dans ces conditions, c'est demander à un homme d'entrer en pourparlers avec un adversaire qui lui tient déjà le couteau sous la gorge. L'une des deux parties se trouverait évidemment dans une situation privilégiée par rapport à l'autre.

Il faut reconnaître que les décisions prises jusqu'à présent par le Conseil de sécurité n'ont pas été efficaces et ne pouvaient l'être, étant donné que l'on n'a pas tenu compte des questions essentielles. C'est ainsi que la question du repli des deux armées en présence sur leurs positions primitives n'a pas été réglée comme il l'aurait fallu. Il s'ensuit que les forces néerlandaises sont demeurées sur le territoire qu'elles avaient occupé, ce qui est lourd de conséquences pour les pourparlers qui doivent avoir lieu entre le Gouvernement des Pays-Bas et celui de la République indonésienne. Le Conseil de sécurité doit donc prendre des mesures efficaces et remédier, comme je l'ai déjà dit, à la situation qui existe en Indonésie.

Nous ne pouvons bien entendu nous déclarer d'accord avec les arguments de toutes sortes avancés par le représentant des Pays-Bas, et notamment avec son assertion selon laquelle les forces néerlandaises ont une tenue exemplaire en Indonésie et que les soldats néerlandais y sont des modèles de conduite impeccable. Depuis quand peut-on qualifier d'exemplaire l'attitude de troupes qui ont envahi un territoire étranger et qui l'occupent? Il est évident qu'une telle attitude n'est pas compatible avec les notions de justice les plus élémentaires. Ces arguments ont vraisemblablement pour objet de détourner l'attention du Conseil de sécurité de la question essentielle qui se pose au sujet de la situation en Indonésie, et qui est de savoir comment neutraliser les conséquences de l'agression néerlandaise et sauvegarder comme il convient les intérêts de la République d'Indonésie.

Je dois d'ailleurs attirer l'attention du Conseil sur le fait suivant: en examinant la question indonésienne, on a érudé le problème essentiel, qui consiste dans l'agression commise par les Pays-Bas contre la République indonésienne et dans les mesures visant à rétablir la paix dans cette partie du globe, mesures que doit prendre le Conseil de sécurité puisque c'est à lui qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix internationale.

Cependant, toutes les fois que le représentant de l'URSS et ceux de certains autres États, tout comme le représentant de la République d'Indonésie, soulèvent cette question, il se trouve des gens qui protestent contre le fait qu'on accuse les Pays-Bas d'avoir commis une agression. C'est ainsi qu'au cours de l'une des séances du Conseil de sécurité², le représentant des États-Unis, par

¹ See *Official Records of the Security Council, Second Year, No. 84, 195th meeting.*

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 84, 195ème séance.*

objected to the Netherlands being called the guilty party. It would appear, then, that the Security Council does not even have the courage to declare that in the present situation in Indonesia it is the Netherlands and the Netherlands Government which are the guilty parties, since they have resorted to aggression. That is the atmosphere in which we are discussing the Indonesian question in the Security Council.

It is demanded that the USSR representative and the representatives of some other countries should prove that the Netherlands is the guilty party and the Indonesian Republic the innocent party; and again we hear protests and objections to the effect that our assertion is unjust. I could call the discussion of this question in such an atmosphere comic if it did not have its tragic side; for we are dealing with a war waged by the Netherlands against the Indonesian people.

At almost every meeting at which we examine the Indonesian question we are still asked: "Which side is guilty and which innocent?" As though it were not clear who is guilty and who is innocent; as though it were necessary, before we can decide who is guilty and who is innocent—the Netherlands or the Indonesian Republic—to await the conclusions of the Committee of Three; as though the fundamental fact that the Indonesian Republic is a victim of armed aggression by the Netherlands were not obvious!

Let us, for example, examine the language used by the representative of the Netherlands Government. He tells us at almost every meeting that Netherlands forces have occupied the territory of the Indonesian Republic, that they are restoring order and that the Indonesian Government is in fact unable to enforce its authority. A short time ago Mr. van Kleffens stated openly that Netherlands forces were continuing their advance and that if his country were not interfered with, the moment would not be far off when they would be in occupation of the entire territory of the Indonesian Republic and would be masters of the situation. Only the representative of a Government which is meeting with absolutely no opposition in its plans for aggression, may, which is receiving full support in the Security Council, could speak in this way.

The Belgian representative has tried to justify the position taken here by the Netherlands representative and by some other Powers which are supporting the Netherlands in this question. He asked what the effect of a withdrawal of forces would be, and himself answered that the withdrawal of forces would be followed by all kinds of excesses and acts of violence by the Indonesians.

This is merely a repetition of the unfounded claims of the representative of the Netherlands, designed to justify the presence of Netherlands forces in Indonesian territory and to force conditions of slavery on Indonesia and the Indonesian people while at the same time vindicating

exemple, a déclaré sans ambages qu'il s'opposait à ce que l'on considère les Pays-Bas comme partie coupable. Autrement dit, le Conseil de sécurité n'aurait même pas le courage de déclarer que les Pays-Bas sont responsables de la situation qui s'est créée en Indonésie et que le Gouvernement néerlandais a commis une agression. Telle est l'atmosphère dans laquelle nous examinons la question indonésienne au Conseil de sécurité.

On demande au représentant de l'URSS et aux représentants de certains autres Etats de prouver que les Pays-Bas sont coupables et que la République d'Indonésie ne l'est pas; on proteste, on récrimine, on considère que notre assertion manque de fondement. Je qualifierais volontiers de comédie les débats qui se déroulent dans cette atmosphère, si ceux-ci n'avaient pas un côté tragique, s'il ne s'agissait pas de la guerre que les Pays-Bas mènent contre le peuple indonésien. A presque toutes les séances consacrées à la question indonésienne, on continue à nous demander: "qui a tort et qui a raison?", comme si cela n'était pas évident. Pour trouver le coupable, pour savoir si ce sont les Pays-Bas ou la République indonésienne, faut-il donc attendre les conclusions de la Commission de trois membres? N'est-il pas évident que la République d'Indonésie a été victime d'une agression des Pays-Bas?

Voyons par exemple la façon dont parle le représentant du Gouvernement néerlandais. Il déclare pour ainsi dire à chaque séance que les forces néerlandaises ont occupé le territoire de la République d'Indonésie, qu'elles sont en train d'y rétablir l'ordre et que le Gouvernement indonésien ne peut en fait établir son autorité. Il y a peu de temps, M. van Kleffens a déclaré ouvertement que les forces néerlandaises poursuivaient leur avance, et que sous peu, à moins qu'on n'entrave l'action des Pays-Bas, l'armée néerlandaise occuperait la totalité du territoire indonésien et serait maîtresse de la situation. Si le représentant d'un Gouvernement peut tenir un tel langage, c'est que ses plans d'agression ne se heurtent à aucune opposition et reçoivent même le plein appui du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Belgique s'est efforcé de justifier ici l'attitude prise par le représentant des Pays-Bas ainsi que par certains autres représentants qui défendent les Pays-Bas dans cette affaire. Il a demandé qu'elles seraient les conséquences du retrait des troupes. Puis il a répondu lui-même à cette question en disant que le retrait des troupes entraînerait toutes sortes d'abus et d'actes de violence de la part des Indonésiens.

C'est là une répétition des arguments non fondés du représentant des Pays-Bas qui visent à justifier la présence des troupes néerlandaises sur le territoire indonésien et à imposer à l'Indonésie et au peuple indonésien des conditions qui équivaudraient à l'asservissement, tout en disculpant

the Netherlands and placing the Indonesian Republic in a position of disadvantage.

Of course the fact that the Indonesian Republic is an oriental State in process of formation is of some significance. That State has as yet no influence in international affairs, because it has not yet been successful in its struggle for complete independence and has not yet taken its due place in the family of peace-loving nations. Nevertheless, the Indonesian people, the Indonesian Republic, are fighting for their independence. That fact the representative of China, for example, was obliged to acknowledge. He declared in his speech that the struggle of the Indonesian people was a struggle for independence. Unfortunately, however, I am bound to say, as representative of the USSR, that I anticipated from the representative of China more active support of the interests of the Indonesian Republic. I also hoped for more active support of the interests of the Indonesian people from the representative of the Philippines. I should have thought that particularly those countries which themselves desire to win their independence would have particular reason to respect the fundamental, national and vital interests of the Indonesian people, which has undertaken the struggle for its independence and is being prevented, as I have already said, from taking its proper place among the other nations of the world.

I should like to make some brief comments on the report of the consuls. I said at a previous meeting of the Security Council¹ that, although the consuls' report is useful in so far as it faces the Security Council with the abnormality of the situation in Indonesia, it is nevertheless a distorting mirror, since the consuls have interpreted their task in a singular fashion. Apparently they consider that they are entitled to judge this question and to furnish the Security Council with their conclusions as to which party, the Indonesian Republic or the Netherlands, is responsible for the present situation in Indonesia. Instead of reporting to the Security Council on the Indonesian situation with the greatest possible accuracy and impartiality, they give us their conclusion, which frankly states that the Indonesians are a stubborn people, since they are conducting a policy of arson and disorders, including robberies and murders, in particular, again, of Chinese. The report amounts to an indictment of the Indonesians rather than of the actual culprit for the present situation in Indonesia, namely the Netherlands Government. An admirably impartial approach by the consuls!

Or let us take other assertion made by the consuls, which again reads like an accusation of the Indonesians. The report states that the Indo-

les Pays-Bas et en plaçant la République d'Indonésie dans une situation défavorable.

Il existe évidemment un autre élément dont il faut tenir compte, c'est que la République d'Indonésie est un Etat oriental en pleine formation. Cet Etat n'exerce pas encore d'influence dans les affaires mondiales car il n'a pas encore réussi à remporter une indépendance complète et n'occupe pas encore la position qu'il mérite aux côtés des autres nations pacifiques. Cependant, le peuple indonésien et la République d'Indonésie luttent pour leur indépendance. C'est là un fait que le représentant de la Chine, par exemple, a été obligé de reconnaître. Il a déclaré que la lutte menée par le peuple indonésien était une lutte pour l'indépendance. Cependant, en ma qualité de représentant de l'URSS, j'ai le regret de dire que je m'attendais à ce que le représentant de la Chine appuie de façon plus active les intérêts de la République indonésienne. J'en attendais autant du représentant des Philippines. Il me semble en effet que les pays qui tiennent eux-mêmes à gagner leur indépendance devraient avoir des raisons particulières de tenir compte des intérêts nationaux essentiels et vitaux du peuple indonésien, peuple qui a engagé la lutte pour son indépendance, et qu'on empêche comme je l'ai déjà dit, d'occuper la place qui lui revient parmi les autres nations du monde.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du rapport présenté par les consuls. Au cours d'une séance précédente du Conseil¹, j'ai déjà fait observer que le rapport des consuls était utile en ce sens qu'il posait devant le Conseil de sécurité la question de la situation anormale qui s'est créée en Indonésie. Cependant cette communication est en quelque sorte un miroir déformant, car les consuls ont étrangement interprété le sens de leur mission. Ils estiment apparemment avoir le droit de porter un jugement sur la question et de transmettre au Conseil de sécurité leurs conclusions sur le point de savoir qui porte la responsabilité de la situation qui s'est créée en Indonésie, de la République indonésienne ou des Pays-Bas. Au lieu d'adresser au Conseil de sécurité des renseignements précis et objectifs sur la situation qui s'est créée en Indonésie, ils ont formulé des conclusions dans lesquelles ils déclarent catégoriquement que les Indonésiens sont un peuple obstiné, parce que leur politique est de provoquer des incendies et de fomenter des troubles, de se livrer au pillage et au meurtre, et d'assassiner et en particulier, on insiste là-dessus, d'assassiner des Chinois. Dans ce rapport on accuse les Indonésiens plutôt que le véritable responsable de la situation qui s'est créée en Indonésie, c'est-à-dire le Gouvernement néerlandais. Quelle belle impartialité de la part des consuls!

Ou bien prenons par exemple une autre assertion des consuls, qui équivaut aussi à une accusation contre les Indonésiens. Il est dit dans le

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 93.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 93.

nesians refused to accept the Netherlands line of demarcation. As though the Indonesians were obliged to accept the line of demarcation imposed by an occupying Power which had entered their home and laid down that line of demarcation! That is what is called an objective approach on the part of the Consular Commission.

When the formation of this Consular Commission was under discussion,¹ I pointed out that we could not rely on the Commission since in view of its composition we did not consider that it could provide objective information on the situation in Indonesian territory. The Commission was principally composed of representatives of the countries which uphold the cause of the Netherlands Government. That is the most important reason. I am not referring to the personal qualities of the individual members of the Commission; they are of little concern to me. In any case, the situation must be rectified; the consuls must understand their duties correctly and must report accurately to the Security Council on the situation, with a view to helping the Council to take an appropriate decision.

In conclusion, let me express the hope that the USSR draft resolution for the withdrawal of the forces of both sides to the positions occupied by them before the beginning of hostilities will be accepted. If it is rejected that will once again signify that the Security Council—or rather the majority of the Security Council—is avoiding the basic issues which must be solved, and is vindicating the party which is responsible for the present situation in Indonesia, namely, the Netherlands Government. That conclusion will be inevitable if the USSR proposal is rejected.

The PRESIDENT: I still have three speakers on my list. Probably, that is not a final list. I think it is clear enough that we cannot finish this morning in view of the lateness of the hour.

Our progress has been disappointingly slow, but there it is. I am told that it will be possible for the Council to resume a discussion of this question on Saturday. Saturday will be 11 October. We may expect what is called the complete report of the Consular Commission on 15 October.

I wonder what the members of the Council would think: whether they might not think it would be wiser to wait just a few more days, until we have the complete report before us, rather than to continue this extremely diffuse discussion and reach a decision, perhaps, just on the eve of receiving a report which may possibly show the situation in rather a different light?

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 82, 193rd meetings.

rapport que les Indonésiens n'ont pas accepté la ligne de démarcation néerlandaise. Comme si les Indonésiens étaient tenus d'accepter une ligne de démarcation qui leur est imposée par des occupants qui se sont introduits chez eux et ont établi eux-mêmes cette ligne de démarcation! Voilà bien en effet l'objectivité dont fait preuve la Commission consulaire!

Lors de l'examen de la proposition visant à créer cette Commission consulaire¹, j'ai déjà fait observer que nous ne pouvions pas nous fier à cette Commission. En effet, nous estimons que, de par sa composition même, la Commission ne peut fournir de renseignements objectifs sur la situation en Indonésie. Cette Commission se compose principalement de représentants d'Etats qui défendent le Gouvernement néerlandais. C'est là la raison essentielle. Je ne veux pas parler des qualités personnelles des membres de cette Commission; c'est là une question qui ne m'intéresse guère. En tout cas, il faut remédier à la situation. Les consuls doivent bien comprendre leur rôle, qui est de rendre un compte exact de la situation au Conseil de sécurité afin de lui permettre de prendre une décision en conséquence.

Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que l'on adoptera le projet de résolution de l'URSS visant au repliement des troupes des deux parties en conflit sur les positions qu'elles occupaient avant l'ouverture des hostilités. En effet, si l'on n'adopte pas cette résolution, cela signifiera une fois de plus que le Conseil de sécurité, ou plus exactement la majorité du Conseil, ne tient aucun compte des questions qui doivent être réglées; cela signifiera aussi que l'on disculpe le Gouvernement néerlandais, qui est pourtant responsable de la situation actuelle en Indonésie. C'est la conclusion qui s'imposera, si la proposition de l'URSS est rejetée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il nous reste encore trois orateurs à entendre. D'autres se feront encore inscrire probablement. Nous ne pouvons manifestement pas terminer ce matin étant donnée l'heure tardive.

Nos travaux avancent avec une lenteur décevante, mais nous n'y pouvons rien. On me dit que le Conseil pourra reprendre la discussion de cette question samedi, c'est-à-dire le 11 octobre. Le rapport complet de la Commission consulaire nous parviendra sans doute le 15 octobre.

Je me demande quel est l'avis des membres du Conseil: ne vaudrait-il pas mieux, à leur avis, attendre quelques jours de plus jusqu'à ce que nous soyons en possession du rapport complet, que de poursuivre cette discussion extrêmement diffuse et de prendre une décision, peut-être à la veille de recevoir un rapport qui pourrait nous montrer la situation sous un jour assez différent?

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 82, 193ème séance.

I should be inclined to feel, myself, that it would be wiser to wait for the report. We would then be able to discuss the matter in the full light of the knowledge of the situation which may be supplied to us by that report. I hope the Council will agree that we should adjourn now. I suppose nearly all of us have other meetings and other engagements.

I put it to the members whether they would prefer to meet on Saturday morning, or whether they would prefer to wait until the full report is received in the course of next week.

Colonel HODGSON (Australia): My delegation supports the President's view that we should adjourn this meeting now. However, we prefer his alternative suggestion regarding our next meeting. We hope that he will set as early a date as possible, say Saturday morning.

The Australian delegation has an amendment to propose to the Council, or an alternative to the draft resolution of the USSR.

The situation is such that we should not wait for what is becoming almost a mythical report. We were promised that report by September. It is six weeks now since the Consular Commission was established. All we have received from them is what my delegation considers a most unsatisfactory report. I, myself, have read it about ten times, trying to understand what it means.

However, the Australian delegation knows from information received from our consular authority, that a field survey was actually completed by the Consular Commission over three weeks ago. We also know that the report was completed by 30 September, as they say here. However, delays have occurred. Our representative uses a stronger word than "delays". It seems to me that if there is going to be an indefinite waiting time for the report to be received—and we have no proof when it will be received—then I suggest we should continue this discussion on Saturday morning.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland): I simply wish to express the same views which were stated by the representative of Australia. I believe that no delay is necessary, especially in view of the fact that we have no guarantee that such a full report, as some call it, is on the way or that it will arrive on 15 October or shortly thereafter.

My delegation would favour an early continuation of the discussion on the USSR draft resolution. I wonder whether it would not be possible to hold a meeting tomorrow, 10 October, and also on Saturday, so as to be able to finish the question this week.

J'ai personnellement tendance à croire qu'il serait plus sage d'attendre le rapport. Nous pourrions alors, d'après les données qu'il nous fournira sur la situation, discuter de la question en pleine connaissance de cause. Le Conseil sera, je l'espère, d'avis de lever maintenant la séance. Nous sommes sans doute à peu près tous appelés par d'autres séances ou d'autres engagements.

Je laisse maintenant aux membres du Conseil le soin de décider s'ils préfèrent se réunir samedi matin ou attendre l'arrivée du rapport complet, la semaine prochaine.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation est d'avis de lever la séance maintenant, comme le propose le Président. Nous préfererions toutefois la première des solutions qu'il a envisagées et nous espérons qu'il pourra fixer, pour la prochaine séance, une date aussi proche que possible, par exemple samedi matin.

La délégation australienne a un amendement à présenter au Conseil relativement au projet de résolution de l'URSS ou plus exactement, elle voudrait présenter un autre texte de résolution.

La situation est telle qu'il nous semble préférable de ne pas attendre un rapport qui est presque en voie de devenir un mythe. On nous l'avait promis pour septembre. Voilà maintenant six semaines que la Commission consulaire a été créée. Tout ce que nous avons reçu d'elle, c'est un rapport qui, d'après ma délégation, laisse beaucoup à désirer. Personnellement, j'ai dû le lire une dizaine de fois pour essayer d'en saisir le sens.

La délégation australienne sait toutefois, d'après certains renseignements des services consulaires australiens, que la Commission consulaire a terminé son enquête sur place il y a plus de trois semaines et que le rapport était achevé le 30 septembre, comme on le dit ici. Mais certains retards se sont produits. Notre représentant emploie un mot plus fort que "retard". Cette attente me semble pouvoir se prolonger indéfiniment et rien ne prouve que ledit rapport arrivera; je propose donc de poursuivre cette discussion samedi matin.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je tiens simplement à dire que je partage l'avis du représentant de l'Australie. Il me semble inutile d'attendre étant donné surtout qu'il n'est nullement prouvé que le rapport complet ait été expédié ou qu'il doive nous parvenir le 15 octobre ou peu après.

Ma délégation est d'avis de poursuivre sans retard la discussion du projet de l'URSS. Je me demande s'il ne serait pas possible de nous réunir demain 10 octobre et aussi samedi, afin de pouvoir en finir avec la question cette semaine.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): I think we must have our next meeting on this question not later than Saturday. I do not know what the consuls are going to tell us in the next report but they already told us in the first report that military operations are going on in Indonesia. This is the main point with which we must deal.

The PRESIDENT: Well, if that is the sense of the Council, and I have heard no voice in support of my suggestion, I willingly yield. The Council will therefore not wait for the report and will go ahead with this discussion as early as possible. I shall ask the Council to meet again at 10.30 on Saturday morning, 11 October.

The meeting rose at 1.35 p.m.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): J'estime que nous devons fixer notre prochaine séance pour l'examen de cette question à samedi au plus tard. J'ignore ce que les consuls nous apprendront dans leur prochain rapport, mais le premier qu'il nous ont adressé nous indique déjà que les opérations militaires se poursuivent en Indonésie. C'est là le point essentiel dont nous avons à nous occuper.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisque tel est l'avis du Conseil et puisque personne n'a appuyé ma suggestion, je m'incline volontiers. Le Conseil n'attendra donc pas le rapport et poursuivra cette discussion, le plus tôt possible. Je vais demander au Conseil que la réunion ait lieu samedi 11 octobre à 10 h. 30.

La séance est levée à 13 h. 35.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES.

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—

TCHECOSLOVAQUIE

F. Topič
Narodní Trida 9
PRAHA I

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 556
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V°

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
'S-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of
New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Peru
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spółdzielna Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznańska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—

UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPE TOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM—

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoria Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Državno Preduzeće
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD